

Séance du 02 juin 2026 à 14h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	5
Présents	4
Représentés	0
Absents	1

Le SYNDICAT de l'ASL de Valeuil s'est réuni le 02 juin 2026 sous la présidence de Mr LASJAUNIAS Christophe

Mr Pierre Antoine MAZOUAUD est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_1

Objet : ARRETE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

Le conseil Syndical procède à l'examen des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025.

Le président explique que les comptes annuels ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide :

D'arrêter définitivement les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 tels qu'ils lui ont été présentés.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr Pierre Antoine MAZOUAUD



Le Président,
Mr LASJAUNIAS Christophe



Séance du 02 juin 2026 à 14h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	5
Présents	4
Représentés	0
Absents	1

Le SYNDICAT de l'ASL de Valeuil s'est réuni le 02 juin 2026 sous la présidence de Mr LASJAUNIAS Christophe

Mr Pierre Antoine MAZOUAUD est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_2

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA 24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr LASJAUNIAS Christophe, Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'hydraulique Agricole (ADHA 24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2026.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide :

- DE REFUSER la prestation suivi DT/DICT
- D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA 24
- De DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA24 et au contrat de service 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr Pierre Antoine MAZOUAUD



Le Président,
Mr LASJAUNIAS Christophe



Séance du 02 juin 2026 à 14h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	5
Présents	4
Représentés	0
Absents	1

Le SYNDICAT de l'ASL de Valeuil s'est réuni le 02 juin 2026 sous la présidence de Mr LASJAUNIAS Christophe

Mr Pierre Antoine MAZOUAUD est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_3

Objet : Approbation de la tarification 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr LASJAUNIAS Christophe, Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2025 ainsi que le prévisionnel 2026 avec l'analyse des coûts de revients des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse le il est proposé de retenir la tarification suivante pour 2025 :

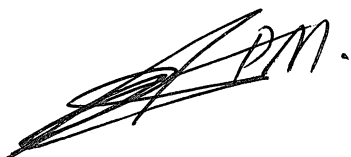
- Abonnement : appel au mois de Juin :
* 170,00 € HT / module
- Consommations :
0,11 € / m³, appel au mois de novembre

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide :

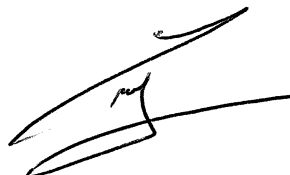
- D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2026
- D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr Pierre Antoine MAZOUAUD



Le Président,
Mr LASJAUNIAS Christophe



Séance du 02 juin 2026 à 14h00

Nombre de propriétaires	
En exercice	5
Présents	4
Représentés	0
Absents	1

Le SYNDICAT de l'ASL de Valeuil s'est réuni le 02 juin 2026 sous la présidence de Mr LASJAUNIAS Christophe

Mr Pierre Antoine MAZOUAUD est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_4

Objet : Approbation de la base de répartition des dépenses

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr LASJAUNIAS Christophe, Président, se fait présenter liste des souscriptions 2026, à appliquer en facturation 2026 ainsi que les demandes de changement :

SCEA Duverneuil souhaite baisser de 14 souscriptions à 4 souscriptions.

Locataire		Propriétaire		Souscription
BRACHET	DANIEL	BRACHET	DANIEL	16
GAEC	JEAN	BRACHET	DANIEL	0
EARL	DES TERRES VIEILLES	MAZOUAUD	Pierre	0
EARL	DES GENETS	LASJAUNIAS	CHRISTOPHE	14
EARL	DES GENETS	LASJAUNIAS	MADELEINE	0
EARL	DES TERRES VIEILLES	JEAN	FRANCOIS	0
EARL	DES TERRES VIEILLES	LATOURNERIE	FRANCK	16
EARL	DES CABRIS	BATARD	GILLES	14
GANIAYRE	Jean	GANIAYRE	Jean	0
JEAN	FRANCOIS	JEAN	FRANCOIS	14
SCEA	DUVERNEUIL CHAUTERIE	LA SCEA	DUVERNEUIL CHAUTERIE	LA 4

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide :

- D'APPROUVER la base de répartition des dépenses

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr Pierre Antoine MAZOUAUD

Le Président,
Mr LASJAUNIAS Christophe

